

Dispositif d'accompagnement « Pépinière des territoires »

L'ANAP sélectionne cinq candidats

Fin novembre 2020, l'agence a lancé un appel à manifestation d'intérêt à destination des professionnels des secteurs sanitaire et médico-social pour participer à un nouveau type d'accompagnement : la « Pépinière des territoires », ou comment passer d'une idée à une solution tangible grâce aux méthodes de l'innovation collaborative et du design de service. L'agence révèle aujourd'hui la liste des candidats retenus.

La crise sanitaire a mis en lumière la volonté et la capacité des professionnels de terrain à trouver des solutions simples et efficaces à des problèmes nouveaux. L'ANAP accompagne de longue date des professionnels dans une démarche ascendante : dispositif « Appuis thématiques » pour aider à mettre en œuvre des projets de transformation à l'hôpital, Communautés de pratique pour favoriser le co-apprentissage, ou encore « HospiTalents » qui permet aux agents de première ligne des GHT de prototyper et tester des solutions pour répondre aux irritants du quotidien. Avec le nouveau dispositif « Pépinière des territoires », l'objectif est de permettre aux professionnels d'explorer le besoin identifié, de tester une solution nouvelle et de se préparer à sa mise en œuvre opérationnelle. C'est un des enjeux de l'innovation collaborative.

Près de 70 dossiers de candidatures proposés

L'ANAP a reçu près de 70 candidatures, dont une grande partie provient de structures médico-sociales. *« Je souhaite remercier l'ensemble des professionnels qui ont candidaté et féliciter les équipes retenues. Ces projets reflètent une volonté d'agir des acteurs de terrain, et particulièrement du secteur médico-social. L'ambition de l'ANAP est de mettre à leur service des méthodes issues de l'innovation collaborative. »* Francis Fellingner, directeur par intérim de l'ANAP.

Le jury était composé de personnalités qualifiées reconnues pour leur connaissance de l'écosystème de la santé, leur compétence en termes de management d'innovation ou leurs initiatives dans ce domaine : Clémence Pène (DITP), Intissar Bouftaim (21 Croix Rouge), Guillaume Couillard (Directeur du GHU Paris), Virginie Cayré (Directrice générale de l'ARS Grand Est), Guillaume Eckerlein (Directeur logistique du GH Nord APHP), Guillaume Alsac (Porteur de projet Equilibre, Article 51).

Projets retenus

- Le **CASH de Nanterre** : un projet d'accompagnement des mandataires judiciaires (souvent familiaux), dans l'accès aux soins des majeurs souffrant de troubles psychiques ;

- La **Croix Rouge du Nord** : un projet d'inclusion par le travail de personnes porteuses de handicap dans un foyer de vie/IME ;
- L'**Association Adèle de Glaubitz dans le Grand Est** : la création d'un « Pôle Ressource » au service de la personne accueillie, des professionnels et des partenaires externes, pour être en appui du projet de l'enfant ou du jeune adulte en situation de handicap ;
- La **Communauté Psychiatrique de Territoire 35 en Bretagne** : une organisation coordonnée ville-hôpital dans le cadre d'une prise en charge médicamenteuse de patients atteints de troubles psychiatriques ;
- L'institut des **Cents Arpents en Centre Val de Loire** : une idée très novatrice de création d'un service d'accompagnement à la vie sociale mobile

Prochaines étapes

L'accompagnement des projets débutera fin avril. Il sera ponctué par trois ateliers autour de méthodes collaboratives et de design de services (exploration, idéation et prototypage) et se déroulera sur neuf mois.

Dans le sillage d'HospiTalents et de sa contribution au dispositif Article 51, l'agence poursuit sa mobilisation auprès des professionnels qui s'engagent dans des projets novateurs.

Contacts presse :

- ANAP : Lamiel Denisse - lamiel.denisse@anap.fr